ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE

Concours d'entrée

Formation Initiale

2024

CONCOURS D'ENTREE
ADMINISTRATION DU SPECTACLE VIVANT
Formation Initiale
Epreuve du mercredi 10 avril 2024

EPREUVE CAS PRATIQUE

Durée : 1h. Coefficient 1.

De 9h00 à 10h00

Le présent sujet comporte 4 pages. Assurez-vous que cet exemplaire soit complet. S'il est incomplet, demandez un nouvel exemplaire au surveillant de salle.

Important :

- L'usage du téléphone portable ou de tout objet connecté est interdit. Aucun document n'est autorisé.
- Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.
- Calculatrice autorisée. Attention les téléphones ne peuvent pas servir de calculatrice.

ENSATT
Epreuve Cas pratique

Vous êtes chargé(e) de production au sein d'une société de production, en charge d'une production coproduite sur la saison 2024/25 par une compagnie indépendante, un théâtre national et un CDN. Les répétitions ont lieu à Paris et durent deux mois, en janvier et février 2025. La création du spectacle a lieu à Paris en mars dans le cadre d'une exploitation d'un mois, avant son exploitation à Rennes sur deux semaines en avril, comptabilisées comme un demi mois. Les périodes de répétitions et de jeu sont toutes mensualisées.

1) La production compte 4 comédiens, tous parisiens, rémunérés pour deux d'entre eux à 5000 € brut, 1 à 4500 € brut et 1 jeune comédien à 3000 € brut.

   A) Calculez la masse salariale artistique correspondante aux comédiens pour la période de répétitions à Paris, sachant qu'il conviendra d'appliquer un taux de cotisations patronales à 60%.

   B) Les autres dépenses pour l'équipe de création sont les rémunérations sous forme de salaires ou d'honoraires :

      - Rémunération forfaitaire du metteur en scène sur deux mois, mensualisé à 5000 € brut, et chargée à 65%.
      - Rémunération forfaitaire d'un régisseur général sur deux mois, mensualisé à 4000 € brut, et chargée à 65%.
      - Honoraires scénographe/costumes : 5000€
      - Honoraires créatrice lumière : 5000 €
      - Honoraires créateur son/vidéo : 5000 €

   C) A ces dépenses, il convient de prévoir une enveloppe pour les fournitures du spectacle : décor/accessoires : 10.000 €, costumes/maquillages : 2.000 €, frais de régie : 3.000 €, divers/imprévus : 5.000 €.

   D) Identifiez le coût global de la production hors exploitation, sachant qu'il intègre l'ensemble des dépenses calculées en 1.A, B et C.

   E) Calculez le coût d'exploitation à Paris correspondant à la masse salariale artistique des comédiens pour la période d'exploitation à Paris, sachant qu'il conviendra d'appliquer sur l'ensemble un taux de cotisations patronales à 60%. L'ensemble de l'équipe étant parisienne, il n'y a pas lieu de calculer des défraiements.

F) Calculez le coût d'exploitation à Rennes correspondant la masse salariale artistique des comédiens pour la période d'exploitation, sachant qu'il conviendra d'appliquer sur l'ensemble un taux de cotisations patronales à 60%. En outre, s'ajoutent à ces dépenses de salaires, les dépenses correspondant aux dépenses de voyages et d'hébergements :

- Les 4 comédiens, le metteur en scène et le régisseur général (6 personnes) passeront 15 jours (et 15 nuits) à Rennes ;
- Le régisseur/créateur lumière et le régisseur/créateur son/vidéo y passeront 5 jours (et 5 nuits) ;
- Le défraiement journalier, spécifiquement négocié, se compose comme suit : 100 € (nuitée) + 40 € (2 repas) ;
- Les voyages A/R sont estimés à 150 € par personne, le transport du décor A/R à 3000 €.

2) La Du côté des recettes, le spectacle est coproduit par les deux théâtres à hauteur de 30% du montant de la production pour Rennes et de 50% pour Paris. Ces apports en coproduction s'ajoutent aux dépenses liées à l'exploitation du spectacle dans chacun des lieux. Pour rappel, la production inclut toutes les dépenses de répétitions et de création, à l'exclusion des dépenses d'exploitation à Paris et à Rennes.

A) Calculez le coût cumulé pour chacun des théâtres correspondant à l'achat des représentations et à l'apport en production.

B) La compagnie fait un apport en production de 10.000 €. Déduisez le solde de la production qui reste à financer.

C) Réalisez une présentation budgétaire lisible, et selon le déroulé énoncé ci-dessus, de l'ensemble des dépenses et recettes afférentes à cette production et à son exploitation dans les deux lieux, faisant apparaitre le solde à financer (2.B).

D) Calculez le coût plateau d'une représentation, à savoir le total des cachets des comédiens, sachant que chaque cachet en tournée est estimé à 10% de la rémunération mensuelle du comédien.
Pour chaque représentation, le prix de vente est envisagé à 5 000 €. Quel serait alors le bénéfice par représentation ? (Ce calcul sera réalisé en dehors des frais de déplacement occasionnés par une éventuelle tournée, et découlera exclusivement du différentiel entre coût plateau et prix de vente). Déduisez-en le nombre minimum de représentations qui doivent être vendues pour financer le solde de production.